

Question présentée par la députée :
M^{me} Dilara Bayrak

Date de dépôt : 21 juin 2022

Question écrite urgente

Canicule à Champ-Dollon, que fait le Conseil d'Etat ?

Depuis quelques jours, la Suisse et Genève subissent des températures extraordinaires, allant jusqu'à dépasser les 35 degrés en plein mois de juin.

La population tente de s'adapter à ce phénomène hors normes et qui risque malheureusement de se répéter très régulièrement à l'avenir. Ainsi, une augmentation massive de la fréquentation des piscines et des autres points d'eau a pu être constatée sur tout le territoire suisse.

Toutefois, dénicher des lieux frais pour espérer supporter ces temps n'est pas donné à tout le monde. En effet, se protéger de ces vagues de chaleur n'est pas chose aisée, même pour le/la citoyen.ne libre...

La situation actuelle a poussé les différents gouvernements cantonaux à activer leur plan canicule. Ces alertes ont pour but de prévenir au mieux la population et d'informer sur les gestes à privilégier pour les personnes vulnérables.

Parmi celles-ci, se trouve une catégorie d'individus bien souvent oubliée. Les détenu.e.s sont directement touché.e.s par la canicule, à l'instar des enfants, des aîné.e.s et des personnes en situation de handicap. Il est donc nécessaire de fournir les aménagements nécessaires pour que leur détention se réalise dans des conditions acceptables.

Il convient de rappeler ici que la situation de surpeuplement carcéral à Champ-Dollon a déjà mené à plusieurs condamnations pour la Suisse et pour Genève. En effet, la Cour européenne des droits de l'homme a pu constater que les conditions de détention à Champ-Dollon constituaient une violation des droits humains¹. Le Tribunal fédéral a également eu l'occasion de se prononcer sur la violation des articles constitutionnels relatifs à l'interdiction

¹ Bardali Akram c. Suisse – Arrêt n° 31623/17, 24 novembre 2020

de la torture et le respect de la dignité humaine (art. 7 et 10 al. 3 Cst.)². L'absence d'espace est un des éléments centraux de ces multiples condamnations, en plus de l'état global de déprédation de la prison.

Compte tenu de ce qui précède, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. *Est-ce qu'un monitoring de la situation a été effectué à Champ-Dollon depuis le début des vagues de chaleur ?*
2. *Des tensions ont-elles pu être constatées depuis le début de la canicule, entre détenu.e.s ou à l'encontre des agent.e.s de détention ?*
3. *Quelle est la température dans une cellule lorsqu'il fait entre 30 et 35 °C à l'extérieur ?*
4. *Quelle est la température dans les cachots lorsqu'il fait entre 30 et 35 °C à l'extérieur, étant donné qu'il n'y a pas de fenêtre ?*
5. *Est-ce que les détenu.e.s ont accès à de l'eau potable en tout temps, y compris en isolement ?*
6. *A quelle fréquence est-ce que les détenu.e.s ont accès aux sanitaires et aux points d'eau ?*
7. *Des améliorations ont-elles été effectuées sur le système de ventilation au sein de la prison ? Si oui, quelle était la situation antérieure et quelle est la situation actuelle ?*
8. *Quels aménagements ont été mis en place pour diminuer l'impact de la canicule sur les détenu.e.s ? S'il y en a eu, quand ont-ils été instaurés et ont-ils été jugés suffisants ?*
9. *Des solutions durables ont-elles été envisagées pour mieux préparer les vagues de chaleur à Champ-Dollon à l'avenir, notamment en créant une pratique formelle / un plan canicule ?*

² ATF 140 I 125 ; TF 1B_239/2015 ; TF 1B_152/2015 ; TF 6B_456/2015